NICE MATIN - 22 OCTOBRE 1984

U.L.M. CENTRE VAR : Le club enfin autorisé à voler !

Profitant d'une éclaircie et des conditions météorologiques favorables, un vol de démonstration U.L.M. était effectué, samedi après-midi, sur la base de loisirs.

Quelques membres du club U.L.M., parmi lesquels M. Durant, président, assistaient et testaient un tout nouveau modèle « varois ». En effet, l'engin est issu de deux entreprises de la région qui ont associé leurs efforts et conçu cet appareil. Il était donc logique que M. Dalby, directeur de l'entreprise lucoise « Plastisud », et M. Goethals, pour « Aviasud » du Puget, assistent à cette sympathique manifestation sous l'œil enchanté des spectateurs qui n'ont pas ménagé leurs applaudissements à l'égard du succès de ces premiers vols.

A la fin de l'après-midi, le club tenait une assemblée générale, dévoilant à ses adérents une nouvelle tant attendue : l'autorisation d'effectuer enfin des vols à partir de la base !

Un an de démarches

Après bien des démarches administratives, le club d'U.L.M. est donc prêt à fonctionner. Réunis en assemblée générale, samedi soir, les adhérents du club ont reconduit dans leurs fonctions les membres du bureau. Le compte rendu moral a donné lieu à la lecture de nombreux arrêtés préfectoraux accordant toutes les autorisations au club pour exister.

Dans l'assistance, aucun détracteur du club n'était présent, pourtant voici quelques mois certains riverains de la base de loisirs avaient établi une pétition faisant état des nuisances sonores et des risques d'accident. La préfecture du Var a été saisie et après étude du dossier des plans de vol et du respect des règles de sécurité a donné le feu vert au club. Un protocole d'accord fut ensuite signé avec la base E.A.A.L.A.T. du Cannet-des-Maures pour la zone de vol ainsi qu'avec la base de loisirs du Luc.

Le prix de la cotisation annuelle a été arrêtée à 400 F. Cette cotisation comprend l'assurance individuelle et responsabilité civile, l'assurance du club et l'affiliation à la Fédération française des planeurs U.L.M. Le prix de l'heure de vol a été calculée au plus juste et fixé à 150 F. Les jours de vol du club seront les deux derniers week-endsdu mois. Pour être pilote d'U.L.M., il faut être âgé de 15 ans révolus, avoir satisfait à un examen théorique et avoir reçu une autorisation au vol seul à bord par un instructeur habilité. La licence de pilote d'U.L.M. n'est pas limitée dans le temps ; les titulaires des brevets de base de pilote, hélicoptère, planeur, ballon libre et brevet de base de pilote peuvent obtenir le brevet et la licence de pilote d'U.L.M. par équivalence.

Le club n'est toutefois pas encore opérationnel pour les néophytes : en effet, M. Olivier Goethas, pilote d'U.L.M., qui comme nous l'avons dit a fait une démonstration inaugurale, samedi, a estimé les accès à la piste incertains. La municipalité s'engage à élargir les abords de piste ainsi qu'à les aplanir pour prévenir tout accident.

Les travaux devraient être effectués d'ici deux mois. Toute personne désireuse de s'inscrire au club peut le faire auprès de l'un des membres du bureau, bureau composé comme suit : président, Jean-Louis Durant ; vice-présidents, Marcel Georges et Daniel Dalby ; secrétaire : Elisabeth Weiss ; trésorier, Marcel Bernard ; adjoint, Robert Vaquette.

G. MOUTET.



« Munis de toutes les autorisations, les membres pourron- enfin voler ! ». (Photo P.P.)